

# CHARTRE

## d'engagement des associations aux valeurs de la République et de la laïcité

---

de la commune de Deuil-La Barre

# CHARTRE

## d'engagement des associations aux valeurs de la République et de la laïcité

---

de la commune de Deuil-La Barre

Collectivité territoriale de la République engagée au service des Deuillois, la commune de Deuil-La Barre veille, dans le cadre de son fonctionnement au respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines telles que fixés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et la Constitution du 4 octobre 1958.

La Charte communale des valeurs de la République et de la laïcité est l'expression de cet engagement constant de la commune de Deuil-La Barre, pour permettre l'exercice de la citoyenneté de chacun, dans le respect de l'égalité des droits et des convictions, autour des principes fondateurs de la République.

Le respect de ces principes impose qu'aucun autre ne pourrait leur être juridiquement supérieur : nul ne peut se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour ne pas appliquer les principes et valeurs de la République.

Dans ce cadre, la laïcité est un principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française. Ce principe repose sur trois fondements garantis par la loi du 9 décembre 1905 : la liberté de conscience et de culte, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. Valeur positive visant à permettre l'émancipation de tous les individus quelles que soient leurs différences, elle est garante du bien collectif dans une société qui souhaite s'unir pour construire un avenir commun.

Cet engagement de la commune de Deuil-La Barre pour promouvoir le respect du principe de laïcité s'impose logiquement à tous les partenaires dont l'action est soutenue financièrement par la collectivité.

Convaincue du rôle essentiel que jouent les associations en lien avec l'ensemble des citoyens Deuillois, la commune de Deuil-La Barre souhaite travailler à leurs côtés pour réaffirmer et partager le respect de ces principes et valeurs fondamentales.

**Toute association qui souhaite bénéficier d'un soutien de la commune de Deuil-La Barre doit ainsi souscrire aux valeurs et aux principes rappelés par la présente charte pour que sa demande puisse être instruite :**

- L'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de religion ;
- Le respect de toutes les croyances ;
- L'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Le droit de croire ou de ne pas croire, la liberté de conscience, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public ;
- Les droits de l'enfant ;
- Le principe de non-discrimination ;
- Le droit à la dignité à travers la protection de l'intégrité physique et mentale.

**Un exemplaire de la charte signée du représentant légal de l'association, en sollicitant un financement ou l'obtention d'une aide matérielle de la commune, doit être annexé à sa demande.**

**En signant cette charte, l'association financée ou bénéficiant d'une aide matérielle s'engage à :**

- Ne pas faire de prosélytisme dans le cadre des activités de l'association ;
- Respecter les valeurs de la République et le principe de laïcité dans le cadre de son fonctionnement ou de la mise en œuvre du projet pour lequel elle sollicite le soutien de la commune de Deuil-La Barre ;
- Respecter les engagements, énumérés ci-après, afin de promouvoir concrètement la mise en œuvre de ces principes.



# ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Nous Josiane MORIN, présidente - Elisabeth Rameau, secrétaire  
et l'ensemble des administrateurs des différentes activités  
représentants de l'association Club du Relais

Nous engageons à respecter et à promouvoir les principes inscrits dans le préambule de la charte communale des valeurs de la République et de la laïcité au sein du fonctionnement de notre structure dans le cadre des actions que nous portons.

Nous engageons également à protéger nos adhérents, salariés, bénévoles et usagers contre tout prosélytisme qui constituerait des formes de pressions graves et/ou réitérées et qui empêcheraient d'exercer leur libre arbitre et de faire leurs propres choix.

Nous attestons avoir été informés que la présente Charte est une pièce du dossier de demande de financement auprès de la commune et que sa signature en conditionne la validation et la bonne exécution.

La commune se réserve le droit de contrôler le bon respect des valeurs de la République et du principe de laïcité par des organismes signataires.

Dans ce cadre, en cas de manquement grave et avéré aux engagements précités, et à l'issue d'une procédure contradictoire conduite par la commune, notre organisme signataire ne pourra prétendre au versement du financement communal ou devra rembourser les sommes indûment versées, dans les conditions précisées par la délibération d'attribution de la subvention ou, le cas échéant, par la convention signée avec l'organisme.

Le 9 février 2022, à Deuil la Barre

Lu et approuvé, bon pour engagement,

Nom et prénom du représentant légal de la structure, MORIN Josiane

Signature



ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION



Conception : Service Communication - CD - Adobe Stock - Reprographie municipale - février 2021

Hôtel de ville  
36, rue Charles de Gaulle  
95170 Deuil-la Barre  
info : 01 34 28 65 00  
[www.deuillabarre.fr](http://www.deuillabarre.fr)

Maison des associations  
50, rue Abel Fauveau  
95170 Deuil-la Barre  
info : 01 30 10 94 60

Ville de **Deuil-La Barre**  
